

La MONTAGNE

"Tout ce que nous sommes est le résultat de la manière dont nous pensons, parlons et agissons"
Livre de la Sagesse

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 25 Juillet 2016 N° 003 - Prix 250 F CFA

Le phénomène de corruption au Togo



Faire la promotion de la femme pour le combattre efficacement

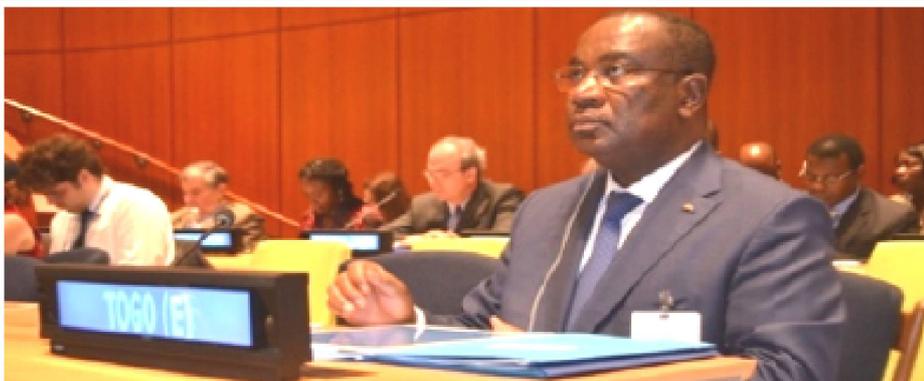
P4

Politique togolaise

Que cachent les politiciens à leurs militants ?

P3

Forum politique de haut niveau sur les ODD à New York



Le PM Komivi Sédom Klassou a exposé l'état de préparation pour leur mise en œuvre au Togo

P2

Divagation des troupeaux de moutons à Agoé-Anomé

Acte d'incivisme ou simple ignorance?

P7

Le dernier sommet de l'UA à Kigali

Le passeport unique africain et une taxe sur les importations, une autre forme de diversion des leaders africains

P5

Enseignement supérieur

Quelle politique éducative pour le Togo de demain ?

P3

8^{ème} conseil des gouverneurs du FAGACE

«S'adapter à un environnement en perpétuelle mutation» dicit Adjì Otèth AYASSOR

Le Fonds africain de garantie et de coopération économique (FAGACE) a tenu son 8^{ème} conseil des gouverneurs en fin de semaine dernière à l'hôtel Radisson Blu de Lomé. Ont pris part à cette rencontre annuelle, durant laquelle sont actées des décisions capitales pour le FAGACE, les Gouverneurs du Fonds qui sont les Ministres des Finances des quatorze (14) pays membres.

A l'ouverture des travaux, le président des gouverneurs du FAGACE qui n'est autre que, le ministre d'Etat togolais en charge de l'Economie, des Finances et de la Planification du développement Monsieur Adjì Otèth Ayassor a reconnu que « cette réunion se tient au moment où la croissance



Le siège social du FAGACE à Cotonou

économique de notre continent est au ralenti, en raison de la baisse du prix des matières premières, notamment du pétrole, et du ralentissement de l'activité des grandes économies partenaires de l'Afrique. En dépit de ce contexte économique difficile et d'une situation sécuritaire préoccupante, en 2015, pour la

deuxième année consécutive, la croissance économique a dépassé 6 %, portée par les investissements dans les infrastructures, une consommation privée vigoureuse et de bonnes performances agricoles (...).

En rappel, le FAGACE comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, le

Congo Brazzaville, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad et le Togo. Le FAGACE est une Institution Financière Internationale spécialisée dans la promotion des investissements publics et privés. Il a été créé le 10 février 1977 à Kigali au Rwanda. Il a son siège social à Cotonou en Ré-

publique du Bénin. Il a pour mission de contribuer au développement économique et social de ses Etats membres pris individuellement ou collectivement, en participant au financement ou en facilitant la réalisation de leurs projets d'investissement, il intervient dans plusieurs domaines d'activités. Il s'agit notamment de l'Agriculture, de l'industrie, de l'élevage, de l'Agro-industrie, des télécommunications, de l'énergie, des transports, du commerce, du tourisme et hôtellerie, de la Santé et éducation, des infrastructures de base (routes, aéroports, chemin de fer, hydraulique villageoise) et des Petites et Moyennes Entreprises de production de biens et services.

Juste Le Sage

Forum politique de haut niveau sur les ODD à New York

Le PM Komi Sélom Klassou a exposé l'état de préparation pour leur mise en œuvre au Togo

Le Premier Ministre Komi Sélom KLASSOU a pris part la semaine dernière à un forum politique de haut niveau sur les Objectifs de Dévelop-

pement Durable (ODD) à New-York. Accompagné de ses ministres André Johnson de l'environnement et des ressources forestières, de celui de la Planification du développement Kossi Assimaïdou et des experts, le chef du gouvernement togolais a exposé le rapport sur l'état d'avancement de l'intégration des ODD dans les instruments nationaux de planification du développement. Ce rapport du Togo est le fruit des consultations nationales et d'une revue des politiques sectorielles impliquant activement l'administration publique, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement. Monsieur KLASSOU a rappelé, dans son discours de circonstance, que le processus d'intégration des Objectifs de

Développement Durable dans les instruments de planification a démarré au Togo depuis 2012 avec la formulation de trois programmes phares que sont : le programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'Etat pour le développement durable, le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) et le programme d'appui aux populations vulnérables.

A la tribune des Nations Unies le chef du gouvernement a indiqué que pour la réalisation des ODD, des efforts se font sur le plan interne. C'est le cas des nouvelles mesures relatives à la collecte, à l'assainissement et à une meilleure allocation des ressources publiques. A ces mesures



Komi Sélom Klassou (gros plan) à la tribune des UN

s'ajoute la collecte, par l'Office Togolais des Recettes (OTR), des recettes fiscales qui sont passées de 16% du PIB en 2013 à 20,2% en 2015. L'émissaire togolais ajoute que son pays compte aller plus loin « afin d'innover en matière de politique fiscale et de faire en sorte que le secteur privé joue véritablement son rôle de

moteur de création de richesse et d'emplois en matière de développement durable ».

En rappel, notons que le Togo fait partie des 22 nations pilotes choisies par les Nations Unies et 2^{ème} en Afrique de l'Ouest après le Sénégal pour la mise en œuvre des ODD.

JUSTE LE SAGE

La Montagne

Récapitulé :

0541/08/01/16/HAAC du 8/01/2016

Directeur de Publication :

Vendelin M.P. MOUKPE
(alias Eyavè).Siège : Agô ANOME
dernière NAPA Vallée.

Tél : 90 01 9946 9191 3951

E-mail : pmoukpe@yahoo.fr

Comité de Rédaction :

H. VARAGNI

Honorine MOUKPE

KONDOKI SEM

V. Eyavè

Infographie :

Tchak K. Phillip

Distribution :

T. B. Yves

Imprimerie :

La Colombe

Tirage : 2000 exemplaires

Politique togolaise

Que cachent les politiciens à leurs militants ?

Aussiloin que remontent nos souvenirs de la marche de notre pays vers la démocratie, on retiendra pèle-mêle un certain 05 octobre. Des accords du 12 juin, la conférence nationale souveraine, la transition démocratique chaotique, des législatives de 1994 qui ont vu la victoire de l'opposition. C'est justement à ce stade de notre longue marche vers la démocratisation qu'on a observé les premières fissures dans l'édifice qu'on commençait à peine à bâtir. L'esprit et la lettre de la constitution de 1992 étant interprétés de façon différente selon le point de vue de chacun, Edem Kodjo devint premier ministre au grand dam de Maître Agboyibor dont le parti était largement en tête. Le peuple de l'opposition ne sachant à quel saint se vouer, mit alors toute sa confiance

dans l'UFC dès lors propulsé sur le devant de la scène politique comme le désormais premier parti de l'opposition eu égard aux scores engrangés lors des présidentielles de 1998 et 2003. Succédant à son père, Faure Gnassingbé vint au pouvoir. Et il fut question de l'APG, du financement des partis politiques. Mais, coup de théâtre ! On a assisté au ralliement de l'opposant historique Gilchrist Olympio à la politique du président Faure. Schisme au sein du parti historique ! Le N° 2 de ce parti crée l'ANC avec quelques frondeurs ; leur père spirituel les renie et ils sont expulsés de l'Assemblée nationale car n'ayant pas été élus sous la bannière de leur nouvelle formation politique. Dès lors, commencent les tractations pour leur reconnaissance officielle,



Le Président de la République Faure Gnassingbé et un large pan de la classe politique

leur réintégration au sein de l'assemblée. Au dernières législatives, les résultats les donnent 2° parti politique sur l'échiquier politique. Pendant cette marche épique, depuis les années 90, on aura tout vu : des alliances contre-nature, des contre-alliances, des gouvernements d'ouverture, des trahisons sur fonds de clientélisme et surtout une

transhumance politique insidieuse ou ouvertement assumée.

De tous ces soubresauts, il faut retenir que la question pécuniaire à toujours été au fondement de toutes les aventures : Jetons de présence à toutes les assises interminables financièrement des partis politiques, émoluments du chef de file de l'opposi-

tion, indemnisation pour déguerpissement de l'assemblée nationale et j'en passe. Seulement, lorsque nos politiciens obtiennent satisfaction c'est le silence les militants qui ont battu le pavé pour défendre leurs leaders savent-ils que ces politiciens ont obtenu gain de cause ? Savent-ils combien leurs députés gagnent ? Quel est l'écart entre le traitement des politiciens et les revenus de ce pauvre peuple et de ces pauvres militants qu'ils prétendent défendre. En d'autres temps, les mêmes personnes avaient accusé les togolais de se prostituer en allant à Lomé II. Aujourd'hui, ils ont trouvé un moyen légal de vivre sur le dos du contribuable. Triste peuple togolais !

Kondo Ki-SEM

Enseignement Supérieur

Quelle politique éducative pour le Togo de demain ?

Chaque année est particulière. L'année 2015-2016 s'est terminée suite au déroulement des cours et des examens. Mais la fin d'année n'occulte pas les multiples problèmes éducatifs.

La réussite au Baccalauréat 2^{ème} partie ouvre les portes aux études supérieures. Ces études se révèlent être un lot de soucis pour les étudiants, les parents d'élèves et pour l'Etat.

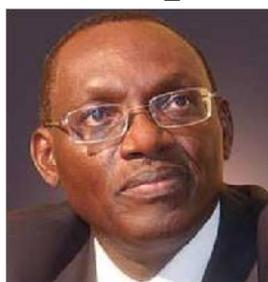
En premier lieu, les étudiants togolais demeurent dans une situation précaire. Le nombre de bacheliers qui s'inscrivent dans les universités de Lomé et de Kara ne cesse d'augmenter au fil des années. Ces universités ne sont pas capables de contenir un tel afflux de nouveaux étudiants. Ces derniers proviennent de toutes les préfectures du Togo. Leur premier souci est de trouver un logement décent.

En effet, les logements universitaires sont infimes par rapport au nombre d'étudiants qui en font la demande. Les étudiants, nouvellement arrivés en ville sont obligés de recourir au bail immobilier urbain. Ils s'efforcent de trouver un logement minime et simple en attendant de s'inscrire à l'université. Une fois inscrits, les étu-

dians sont confrontés à leur deuxième souci, celui des salles de cours. Les places assises dans les salles et amphithéâtres sont insuffisantes eu égard à l'effectif pléthorique. Plusieurs étudiants doivent se rendre dans les salles de cours avant l'aurore, soit vers 4 h du matin. D'autres s'entassent autour des amphithéâtres pour suivre les cours. D'autres encore se servent des briques ou de leurs genoux comme des tables pour noter les cours.

Le troisième souci des étudiants est celui des recherches destinées à compléter les cours reçus. Le parc informatique des universités publiques est inexistant. Ces universités ne disposent pas d'abonnement à l'Internet. Pour toutes ces raisons, les étudiants qui ont réussi à s'acheter un ordinateur portable d'occasion s'agglutinent en pleine nuit autour de certains domiciles privés et certaines sociétés génériques qui libéralisent leur réseau WI-FI.

Le quatrième souci des étudiants est celui du système LMD. Ce système a été instauré de façon brusque, inattendue, sans préparation psychologique des étudiants. Sous ce système, bon nombre d'étudiants ont vu leurs



M. Nicoué Broohm, ministre de l'Enseignement Supérieur

années d'études augmentées considérablement pour diverses raisons. La peur de ne jamais pouvoir finir son cycle et obtenir son diplôme hante plus d'un étudiant.

Le 5^{ème} souci, non des moindres est celui des transports. Les cars universitaires, souvent bondés, sont cause d'insuffisance des engins roulants. La solution des étudiants est d'avoir recours à leurs pieds pour venir au cours et repartir à la maison. Le grand souci est d'ordre financier. L'école rime aujourd'hui avec les moyens financiers. Les études supérieures nécessitent des fonds très importants.

Outre les soucis des étudiants sont un casse-tête pour les parents. Ceux dont les revenus sont modestes voire dérisoires ont du mal à

couvrir les frais universitaires et des dépenses courantes de leurs enfants étudiants. Plusieurs étudiants issus de « milieux modestes » ont été contraints d'abandonner leurs études universitaires. Pourtant, ils avaient la volonté et la capacité intellectuelle suffisantes pour progresser et embrasser un avenir brillant.

En dernier lieu, il se pose le problème d'encadrement. Les professeurs des universités de Lomé et de Kara sont en nombre insuffisants si l'on se réfère au ratio professeurs-étudiants, problème similaire dans les lycées et collèges. Pour pallier ce problème, certains fonctionnaires de l'Etat, des sociétés privées, des ONG sont sollicités pour donner des cours. Nous préférons taire la correction des copies des étudiants qui ne voient que leurs notes affichées sans possibilité de vérification. Certains parents, avisés de la kyrielle des difficultés dans les universités, préfèrent se saigner pour un ou deux ans, en inscrivant leurs enfants dans les écoles de formations (modulaire ou BTS), quitte à eux de continuer plus tard leurs études quand ils auront gagné un petit emploi.

Ne nous contentons pas de

relever les difficultés manquées et insuffisances mais il importe de faire des suggestions que peut prendre en considération l'Etat. Il serait souhaitable de créer des universités satellites à travers le pays comme au Bénin et au Sénégal. Ces universités satellites allégeraient le poids financier auquel l'Etat fait face. A titre d'exemple une université satellite en agronomie peut être créée dans les régions de Kloto et des Savanes. A Kpalimé par exemple, les infrastructures de l'INFA de TOVE peuvent être transformées en locaux de recherches, cette Région étant par excellence riche en flore (café, cacao, arbres fruitiers), la région des Savanes est réputée lieu d'élevage en bovins, caprins, porcins, et volailles. Une université satellite en droit peut voir le jour dans la région Centrale, une autre en Sociologie à Aného par exemple.

L'Etat n'aura plus à faire face aux dépenses en infrastructures immobilières si ce n'est que les amphithéâtres et aides scolaires. L'Etat devra songer au prime abord à la formation en nombre considérable des professeurs devant intervenir dans les écoles et Facultés.

Panassa PISSANG

Le phénomène de corruption au Togo

Faire la promotion de la femme pour le combattre efficacement

La corruption se définit comme le fait de soudoyer un individu pour qu'il agisse contre son devoir. En droit de travail, se rend coupable du délit de corruption le salarié qui, soit directement, soit par personne interposée, a sans le consentement de son patron, soit sollicité ou agréé des offres ou promesses, soit sollicité ou reçu des avantages pour faire ou s'abstenir de faire un acte de son emploi.

La corruption est devenue de nos jours un fléau qui touche tous les pans de la société. Aucun Etat n'est épargné par la corruption devenue un véritable cancer qui ronge et gangrène les économies. Pour certains experts et économistes la corruption se révèle être l'obstacle majeur au développement de nos Etats.

Feu Président Eyadéma avait d'ailleurs reconnu en toute humilité que « la corruption au Togo a gangrené l'appareil de l'Etat de la base au sommet ». Aucun secteur de l'administration publique ou privée n'est épargné. Les secteurs les plus marqués sont la justice, l'administration fiscale et douanière et les travaux



Quelques femmes leaders qui font leur preuve sur le terrain

publics. Il y a aussi la petite corruption dans le secteur des transports. Face à ce phénomène généralisé de pots-de-vins qui a tendance à se banaliser, et devant la nécessité pour l'Etat d'accroître les ressources intérieures pour répondre à une demande sociale de plus en plus importante et exigeante, le gouvernement a engagé un certain nombre de réformes économiques parmi lesquelles la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR). L'OTR qui est née de la fusion des deux régies financières à savoir les Impôts et la Douane, s'est lancé depuis dans une campagne ardue de mobilisation maximale des recettes. La sensibilisation de la population sur les méfaits de la corruption fait aussi partie des stratégies de lutte con-

tre ce cancer de l'économie. Mais les défis à relever par cette jeune structure restent immenses. L'OTR doit combattre vigoureusement en son sein ceux qui seraient tentés par le virus du sabotage. Un autre défi est de démanteler tous les réseaux de commerçants véreux et les trafiquants de tout acabit qui excellent dans les pratiques de contrebande. D'autres mesures telles la réforme de la justice, l'amélioration significative de condition de vie et de travail de l'ensemble du corps judiciaire, ont été engagées pour tenter de limiter les cas de corruption. Mais toutes ces campagnes et stratégies de lutte contre la corruption peuvent s'avérer inefficaces si les personnes qui sont chargées de mettre en œuvre ces stratégies ne livrent

pas un combat contre leurs propres mentalités et comportements.

C'est pour cela que nous suggérons qu'une réflexion soit menée à un haut niveau pour impliquer d'avantage les femmes à la direction des affaires de l'Etat en leur confiant beaucoup de postes de responsabilité. L'expérience a montré que la femme de par sa nature craintive est plus encline à respecter la chose publique que l'homme. Dans tous les établissements financiers par exemple, les caisses sont tenues presque à cent pour cent par les femmes. Il y a certes des femmes indécises mais dans une proportion moindre. Un tour dans les maisons d'arrêt permet de constater que les détenus pour les délits de vol, de détournement et de corruption sont à près

de 100% des hommes. Au fond, comme l'a souligné un penseur « l'homme s'aliène le plus souvent pour une femme ». si l'argent détourné ou acquis grâce à la corruption par l'homme est destiné à plaire à une femme et à s'entourer de luxe et de confort, les femmes dans leur écrasante majorité ne peuvent pas en faire autant. Les pays qui ont inscrit la promotion de la femme comme une composante de la lutte contre la corruption, a à l'instar de l'Afrique du Sud et surtout du Rwanda, en adoptant la parité hommes-femmes au niveau des postes électifs et de nomination ne regrettent pas ce choix, car ayant obtenu des résultats tangibles.

V. Eyawé

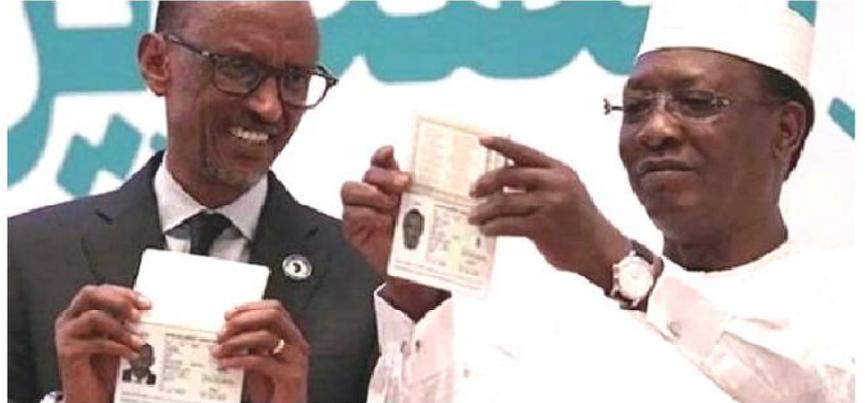


Le dernier sommet de l'UA à Kigali

Le passport unique africain et une taxe sur les importations, une autre forme de diversion des leaders africains



Exemplaires du passport unique africain



Les présidents Paul Kagamé (gauche) et Idriss Deby Itno (droit) exhibant leur passport africain

Le sommet de l'Union Africaine tenu à Kigali les 17 et 18 juillet derniers appartient désormais à l'histoire. Ce sommet qui a connu la participation de nombreux Chefs d'Etat et de gouvernement s'est soldé par l'adoption d'un passport unique africain pour permettre une libre circulation des biens et des personnes originaires du continent et d'une taxe sur les importations en vue de mieux financer l'union. S'agissant du passport unique africain, c'est la présidente de la Commission de l'UA Mme

Zuma qui l'a présenté en debut des travaux du sommet et deux exemplaires du fameux document ont été délivrés immédiatement au président Paul Kagamé, hôte du sommet et à Idriss Déby Itno, président en exercice de l'UA. Ce document sera délivré à tous les chefs d'Etat, aux ministres des Affaires Etrangères puis à tous les citoyens africains qui en feront la demande. Selon les initiateurs de ce projet, le passport africain permettra de supprimer les frontières pour favoriser la libre circu-

lation des filles et fils du continent dans l'espace UA.

Pour certains analystes cette décision, à terme, sera inopérante. Car s'il est vrai que les pays membres de l'UEMOA ou de la CEDEAO, de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est et dans une certaine mesure de la SADEC, essayent d'appliquer déjà ce principe de libre circulation des personnes

et des biens, les pays de la CEMAC sont très réticents quant à l'ouverture de leurs frontières. Certains pays de cet espace économique, jaloux de leur prospérité économique, hésitent à accueillir sur leur sol des personnes étrangères. Le terrorisme ambiant de ces dernières années leur donne encore une raison de refuser le séjour ou le transit d'autres frères du continent dans leur pays.

En ce qui concerne la taxe sur les importations, c'est l'hôte du sommet, le Président Paul Kagamé qui a évoqué la question dans son discours en appelant les africains à «prendre leurs responsabilités» pour permettre à l'Union Africaine de financer ses projets de développement. Pour le ministre rwandais des finances Claver Gatete, cette taxe de 0,2% s'appliquera à toutes les importations et à tous les 54 Etats membres de l'union, sauf sur certains biens de première nécessité. Dans les prévisions les plus optimistes «cette formule devrait générer environ 1,2 milliards de dollars», a déclaré le ministre Gatete. Cette deuxième décision phare du sommet de Kigali vient pallier les déficits ou retards de paiement de cer-

tains pays membres. C'est encore là un mécanisme qui, dans le concret, s'avèrera inopérante. Car si les Etats membres ne versent pas leurs cotisations, ce n'est pas par manque de moyens mais c'est un manque de volonté politique. Il est aussi ici question d'exonérer certains biens dits de première nécessité de cette taxe. Quel bien de première nécessité faudra-t-il exonérer ? Ce qui est bien de première nécessité dans un pays peut être un produit de luxe dans un autre et à terme, selon les besoins de chaque Etat, on trouvera un panier de biens à taxer vide. De même, quelle sera la structure chargée de collecter et de convoier cette taxe dans les caisses de l'UA ? En attendant de répondre à toutes ces questions, les citoyens africains peuvent continuer de rêver au développement de l'Afrique, "berceau de l'humanité", exige des leaders africains des décisions plus courageuses et audacieuses et non des décisions inopérantes à l'image de celles de la foire de nos dirigeants à Kigali au Rwanda.

Ministère de la Communication et de la Formation Civique

Action de Salubrité Publique

L'ONG TOGO DEBOUT offre 100 poubelles au CDQ de Kara

L'ONG TOGO DEBOUT a offert le 10 juillet dernier par l'entremise du Ministre de la Communication et de la Formation Civique M. Guy Madjé LORENZO, un lot de 100 poubelles plastiques destinées au ramassage des ordures dans la ville de Kara. Ce geste citoyen vise à encourager les Comités de Développement de Quartiers dans leurs actions civiques et citoyennes pour assainir les quartiers et débarrasser la ville des ordures afin de la rendre belle et coquette.

Le don de poubelles a une double signifi-



Le ministre Lorenzo à droite remettant les poubelles

cation : d'une part, il participe à la mise en œuvre de la politique de salubrité publique et d'assainissement initiée par le gouvernement et d'autre part, il vise à faire prendre conscience aux populations qu'il leur revient de veiller à rendre leur

environnement sain car un cadre de vie sain passe d'abord par un environnement sain, c'est-à-dire débarrassé de tout ce qui est encombrant, tout ce qui ne concourt pas à notre bien-être individuel ou collectif.

Suite à la p 7

JUSTE LE SAGE

ANNONCES

**Pour vos publicités,
annonces et
publi-reportages,
consulter le journal
La Montagne
aux numéros
90-01-99-46
91-91-39-51**

NUMÉROS UTILES

- CHU Tokoin :** 22-21-25-01
- CHU Campus :** 22-25-77-68
- 22-25-47-39
- 22-25-78-08
- Commissariat Central :** 22-21-28-71
- Sûreté Nationale :** 22-22-21-21
- Pompiers :** 118 ou 22-21-67-06
- Gendarmerie (Secours et assistance)**
- 172 ou 22-22-21-39
- Police secours**

NUMERO UTILES TOUR DE GARDE DES PHARMACIES DU 25/07/16 au 01/08/16

S. Raphaël	Marché Atikpodji	22-21-84-24
S. Antoine	1048, Avenue de la Libération	22-21-29-64
Améssiamé-Bè	Marché de Bè	22-21-49-74
OCAM	Rue de l'ENTENTE	22-21-62-05
Horizon	165, boulevard du 13 janvier Nyékoukpoé Face Sapeur-Pompiers à côté de l'immeuble AAC	22-20-42-42
Amitié	72, Av. des Hydrocarbures (SOTED)	22-21-74-47
CAMPUS	Adewi	22-21-56-32
Hôpital	Face Hôpital CHU-Tokoin	22-20-08-08
N.D. de la Trinité	Sse au 20 boulevard de la paix à Super Taco	22-21-27-80
Le Jourdain	Bld. Léopold Sédar Senghor, face au CEG Tokoin Wuiti	22-61-56-14
Notre Dame	Sse au 578 rue Assiyéyé dernière marche Hédzranawoé, en face de la piscine Atlantide	22-42-74-04
S. Pierre	Sagboville Hédzranawoé Boulevard Haho	22-26-19-73
Miséricorde	Bè-Kpota	23-38-47-82
Sarah	Près du centre de santé d'Adakpamé	22-27-09-25
El-Bereca	Rte d'Adidogomé, Immeuble SIKOMC face bureau de Poste	22-51-22-82
La Référence	Rte de Kpalimé, Adidogomé Assiyéyé à côté du bar Madiba	23-20-24-15
Bonté	Rte de Ségbé, Woryomé-Adidogomé face station Sanol	92-94-84-40
Djidjilé	Djidjilé	22-25-65-12
Millénaire	Face réserve Gendarmerie d'Agonyivivé sur la rte de 50m à 300m du côté nord	22-51-64-31
Verte	Face Ecole du Parti Kikamé	22-25-03-26
Enouli	Station d'Agbalépodogan	22-25-90-68
Ossan	Ets la LIMOUSINE, carrefour Avédji	23-38-44-25
Des Poses	Qt. Vakpossito, en face de l'Entreprise de l'Union	22-37-38-12
S. Esprit	Sur la bretelle Agoé-Nyivé Kégué, Face au CEG Agoé-Est	22-40-29-06
S. Michel	Située à Agoényivivé entre la Brasserie BB et l'Espace Télécom	22-51-70-22
Excellence	Agoé Démakpoé Voie CEDEAO	22-51-77-87
Maina	Agoé Assiyéyé, axe Zanguéra à 300m du Carrefour Bleu	22-33-65-34
Abraham	Agoé-Logopé Kossigan	22-50-10-00
La Flamme d'Amour	Sse à Agodaké rte d'Aného	22-45-70-14
Baguida	Face CM Sde Baguida	22-35-47-77

Insolite

Da Kafui une octogénaire originaire de Dayes Apéyéyé était descendue à Lomé, invitée par son fils Emmanuel, cadre de banque. Durant son séjour loméen, la vieille avait l'habitude de suivre les films et surtout les feuilletons ivoiriens de Gowou Michel qu'elle traitait de «bossu comédien». Son fils Emmanuel était un supporter fanatique de l'équipe nationale du Togo : les Eperviers

Un dimanche, les Eperviers devaient livrer un match de qualification pour la CAN 2017 au stade de Kégué, Emmanuel qui ne voulait pas manquer ce rendez-vous alla demander à Da Kafui, sa mère si elle pouvait l'accompagner au stade. Comme la vieille était ennuyée de rester seule à la maison, elle a accepté d'accompagner son fils au stade.

Vite Emmanuel appela son chauffeur et les voilà en route pour le stade. Le voyage pour le stade n'était pas fatiguant pour la vieille puisque la voiture de son fils, une Toyota Fortuner était aussi climatisée.

A leur arrivée au stade, Emmanuel et sa vieille s'installèrent à la loge officielle. Le match débuta à 16H TU. Les deux équipes se jetèrent corps et âme, sans round d'observation, chacune voulant cueillir son adversaire à froid. Après 35 minutes, Emmanuel Adébayor ouvre le score devant les Lone Stars du Libéria. Le stade explose.

La vieille Kafui jeta un regard dans les yeux d'Emmanuel son fils et hochant la tête lui dit : "pauvres garçons" ! si on leur donnait à chacun un ballon, ils n'allaient pas se disputer pour un seul ballon.

LES N° VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER
TOUT FAIT SUSPECT
VEUILLEZ COMPOSER

N° VERT
8280
Anticorruption



POUR TOUT RENSEIGNEMENT
INFORMATION OU CONSEIL
VEUILLEZ COMPOSER LE

N° VERT
8201
Renseignements

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

LG OLED TV



La télévision du futur

A la pointe de la technologie.
Disponible uniquement chez LG



**NOIR ABSOLU
COULEURS RICHES**

RAMCO S.A.
Importateur : Supramédia - Boutiques : Bè / Lomé

Bè/Lomé : 22 21 28 03 - 22 21 68 80 - 22 21 77 30
Lomé Centre : 22 61 13 21 / 23
Supramédia : 22 20 39 01 / 24

Bè/Lomé : 22 21 48 10 - 22 22 19 40
Supramédia : 22 20 39 01 / 24

Divagation des troupeaux de moutons à Agoé-Anomé

Acte d'incivisme ou simple ignorance?

Anomé est un quartier du grand canton d'Agoé-Nyivé érigé tout récemment en préfecture. Il est situé dans la banlieue nord de Lomé. Grâce à la politique d'infrastructures urbaines, le quartier d'Anomé a eu la chance d'être traversé par un grand boulevard qui va de la Limousine au marché d'Assiyéyè et se prolonge jusqu'aux échangeurs du Golf club. Au milieu de ce boulevard est installé le système d'éclairage public qui permet aux commerçants et autres vendeurs de continuer à mener leurs activités jusque tard la nuit.

Mais depuis que

ce grand boulevard a été ouvert à la circulation, on assiste à un phénomène inquiétant. Il s'agit de la divagation des troupeaux de moutons le long de ce tronçon. Ces animaux domestiques détruisent le gazon, déposent leurs matières fécales partout. En plus de ça, il y a régulièrement des accidents qui se produisent du fait de la traversée intempestive de ces moutons sur le boulevard.

Les propriétaires de ces moutons qui sont pour la plupart les autochtones du milieu, n'ont pas d'enclos dignes de ce nom pour garder enfermés leurs troupeaux. Ces

troupeaux dorment souvent à la belle étoile et sous des arbustes.

Un travail de sensibilisation doit être mené auprès de la population du quartier Anomé et en particulier auprès des propriétaires de ces moutons pour attirer leur attention sur les conséquences négatives de la divagation de leurs troupeaux sur le tronçon Limousine-Agoé Assiyéyè.

Les autorités de la nouvelle préfecture d'Agoé devront prendre ce problème à bras le corps pour éviter ces désagréments.

V. Eyawè

Ministère de la Communication et de la Formation Civique

Action de Salubrité Publique

L'ONG TOGO DEBOUT offre 100 poubelles au CDQ de Kara

Suite de la p 5



Lot de poubelles offertes

Le destin d'une nation se forge par le travail des femmes et des hommes conscients que tout ce qui se fait est pour leur bien et celui de leur progéniture. La propreté de notre milieu n'est pas l'affaire des autres.

C'est l'affaire de tout le monde. Notre plus grande richesse c'est la patrie puisque c'est par elle que nous nous identifions dans le concert des nations. Nous osons espérer que des actions de ce type seront

menées par d'autres ONG pour encourager les Comités de Développement de Quartiers (CDQ) et aussi les Comités Villageois de Développement.

V. Eyawè

COIN DU CITOYEN

Qu'entend-on par pouvoir exécutif ?

Le Pouvoir exécutif est l'ensemble d'organes investis de la fonction d'impulsion, d'animation, et de direction générale de l'Etat. Le pouvoir exécutif togolais comprend :

- Le Président de la République
- Le Gouvernement
- V/Du Président de la République

La Constitution togolaise du 14 octobre 1992 révisée par la loi 2002-029 du 31 décembre 2002 et modifiée en son article 52, alinéa 1^{er} par la loi N°2007-008 du 07 février 2007 consacre 18 articles (de l'art 58 à l'art.75) au Président de la République. Ainsi :

Art 58 : Le Président de la République est le Chef de l'Etat. Il est garant de l'indépendance et de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et du respect de la constitution et des traités et accords internationaux.

Il est garant de la continuité de l'Etat et des institutions de la République.

Art. 59 : Le PR est élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq (05) ans. Il est rééligible. Le PR reste en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de son successeur élu.

Art. 60 : L'élection du Président de la République a lieu au scrutin uninominal majoritaire à un (01) tour. Le PR est élu à la majorité des suffrages exprimés.

Art. 61 : Le scrutin est ouvert sur convocation du corps électoral par décret pris en conseil des ministres soixante (60) jours au moins et soixante quinze (75) jours au plus avant l'expiration du mandat du Président en exercice.

Art. 62 : Nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République s'il n'est :

- exclusivement de nationalité togolaise de naissance ;
- n'est âgé de trente cinq (35) ans révolus à la date du dépôt de la candidature ;
- ne jouit de tous ses droits civils et politiques ;
- ne présente un état général de bien-être physique et mental dûment constaté par trois (03) médecins assermentés désignés par la cour constitutionnelle ;
- ne réside sur le territoire national depuis douze (12) mois au moins.

Art. 63 : Les fonctions du Président de la République sont incompatibles avec l'exercice du mandat parlementaire, de toute fonction de représentation professionnelle à caractère national et de tout emploi privé ou public, civil ou militaire ou de toute activité professionnelle.

Le Président de la République entre en fonction dans les quinze (15) jours qui suivent la proclamation des résultats de l'élection présidentielle.

Art. 64 : Avant son entrée en fonction, le Président de la République prête serment devant la cour constitutionnelle réunie en audience solennelle en ces termes : « Devant Dieu et devant le peuple togolais, seul détenteur de la souveraineté populaire nous... »

- Elu Président de la République conformément aux lois de la République jure solennellement :
- De respecter et de défendre la constitution que le peuple togolais s'est librement donnée ;
- De remplir loyalement les hautes fonctions que la nation nous a confiées ;
- De ne nous laisser guider que par l'intérêt général et le respect des droits de la personne humaine, de consacrer toutes nos forces à la promotion du développement du bien commun, de la paix et de l'unité nationale ;
- De préserver l'intégrité du territoire national ;
- De nous conduire en tout en fidèle et loyal serviteur du Peuple »

Art. 65 : En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement définitif, la fonction présidentielle est exercée provisoirement par le Président de l'Assemblée Nationale.

La vacance est constatée par la cour constitutionnelle saisie par le gouvernement. Le gouvernement convoque le corps électoral dans les soixante (60) jours de l'ouverture de la vacance pour l'élection d'un nouveau Président de la République.

Art. 66 : Le Président de la République nomme le Premier Ministre. Il met fin à ses fonctions. Sur propositions du Premier Ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

Le Président de la République préside le Conseil des Ministres.

Art. 67 : Le Président de la République promulgue les lois dans les quinze (15) jours qui suivent la transmission au gouvernement de la loi définitivement adoptée par l'Assemblée Nationale ; pendant ce délai, il peut demander une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles, la demande doit être motivée. La nouvelle délibération ne peut être refusée.

Art. 68 : Le Président de la République, après consultation du Premier Ministre et du Président de l'Assemblée Nationale peut prononcer la dissolution de l'Assemblée Nationale. Cette dissolution ne peut intervenir dans la première année de législature. Une nouvelle Assemblée doit être élue dans les soixante (60) jours qui suivent la dissolution. L'Assemblée Nationale se réunira de plein droit le deuxième mardi qui suit son élection ; si cette réunion a lieu en dehors des périodes prévues pour les sessions ordinaires, une session est ouverte de droit pour une durée de quinze (15) jours. Il ne peut être procédé à une nouvelle dissolution dans l'année qui suit ces élections.

Art. 69 : Le Président de la République après délibération du Conseil des Ministres nomme le Grand chancelier des Ordres Nationaux, les préfets, les officiers commandants des armées de terre, de mer et de l'air et les Directeurs des administrations centrales.

Le Président de la République par décret pris en Conseil des Ministres nomme les Présidents d'Universités et les Professeurs inscrits sur une liste d'aptitude reconnue par les conseils des universités.

Le Président de la République par décret pris en Conseil des Ministres nomme les Officiers Généraux. Il est pourvu autres emplois par décret du Président de la République qui peut déléguer ce pouvoir de nomination au Premier Ministre.

Art. 71 : Le Président de la République accrédite les Ambassadeurs et les envoyés extraordinaires étrangers sont accrédités auprès de lui.

Art. 72 : Le Président de la République est le Chef des Armées. Il préside les Conseils de Défense. Il déclare la guerre sous autorisation de l'Assemblée Nationale. Il décrète la mobilisation générale après consultation du Premier Ministre.

Art. 73 : Le Président de la République. Exerce le droit de grâce après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Art. 74 : Le Président de la République peut adresser des messages à la nation. Il adresse une fois par an au Parlement sur l'état de la nation.

Art. 75 : Une loi organique détermine le statut des anciens présidents de la République notamment en ce qui concerne leur rémunération et leur sécurité.

Source : Constitution togolaise

A partir du 1^{er} janvier 2016

**EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
RECETTES DE L'ETAT**



OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg